



communauté de communes de la
presqu'île de crozon

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2006

Personnes présentes

Collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. Bodennec, Conseil général du Finistère,
M. Cornec, Maire de la commune de Crozon, Président de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon,
Mme Donval, adjointe au maire de la commune de Camaret, élu communautaire,
M. Le Guillou, adjoint au maire de la commune de Roscanvel, Vice-président de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon,
M Guillon, Parc Naturel Régional d'Armorique,
Mme Velly, Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon,
M. Le Brenn, Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon,
Melle Guéguen, Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon.

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, association de protection de la nature, scientifiques

M Chauvin, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
Melle Jézéquel, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
M Trehein, Office National des Forêts,
M Cormier, Fédération départementale des chasseurs,
M Le Bloas, Fédération des Randonneurs Pédestres,
M Le Brenn, Club VTT de Crozon,
M Delamotte, Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs du Finistère, association des pêcheurs plaisanciers de Camaret,
M. Varnier, CLCV, Association des pêcheurs plaisanciers de Crozon-Morgat,
M. Le Gall, comité local des pêches maritimes du Nord-Finistère,

M. Peuziat, société de chasse de Camaret,
M. Baraer, société de chasse de Camaret,
M. Le Goff, société de chasse de Roscanvel,
M. Le Gall, société de chasse de Crozon,
Mme Hardegen, Conservatoire botanique national de Brest,
M. Péréon, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
M. Cyrille Yves, maison des minéraux de St Hernot,
Melle Caroff, Groupe Mammalogique Breton,
Mme Thierry, Bretagne Vivante SEPNB,

Représentants de l'Etat

Mme Guichard, sous-préfecture de Châteaulin,
Mme Mulard, sous-préfecture de Châteaulin,
M. Lasne, direction régionale de l'environnement,
Mme Corre, affaires maritimes,
M. Bonnassoli, C.P.E.O.M.

Personnes excusées

Collectivités territoriales et leurs groupements concernés

M. le président du Conseil régional,
M. le maire de la commune de Camaret.

Représentants des propriétaires, exploitants et usagers

M le président de la Chambre d'agriculture,
M. Le Président de la commission agricole de Crozon,
M le président de l'ULAMIR de la Presqu'île de Crozon,
M. le président de l'AAPPMA de Crozon.

Experts et associations de protection de la nature

M. Yésou, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel,
M le directeur de l'IFREMER ou son représentant,
M le chef de la Mission pour un parc marin en mer d'Iroise,
M le délégué régional du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant,
M. Cadiou Didier, mairie de Crozon,
M. Le Président du Groupe de recherche et d'études des invertébrés du massif armoricain
GRETIA.

Représentants de l'Etat

M. le sous-préfet de Châteaulin,
Le chef d'Etat Major de la Région Terre nord ouest (BSI).

La réunion débute à 14 h 30.

M. CORNEC, Président du Comité de Pilotage, rappelle que le but de ce comité de pilotage est d'examiner et de valider le Document d'Objectifs pour le site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon ».

Présentation du Document d'Objectifs

Melle Ségolène GUEGUEN présente le Document d'Objectifs transmis à tous les membres du Comité de Pilotage.

La première partie comprend l'état des lieux socio-économique et le bilan sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Celle-ci a été validée au mois de juin 2005. Peu de modifications ont été apportées depuis cette date, hormis la partie concernant les plantes invasives.

La seconde partie présente les objectifs de développement durable issus de l'état des lieux réalisé, ainsi que les actions proposées pour atteindre ces objectifs. Cette partie est proposée pour validation aujourd'hui afin que le Docob soit validé dans son intégralité.

Ces deux parties reprennent les 6 points obligatoires dans un Docob (article R414-9 du code de l'environnement).

La 3^{ème} partie rassemble les annexes et la cartographie du Docob.

Ségolène GUEGUEN décrit ensuite les actions (document remis au Comité de Pilotage joint en annexe). Elle explique et détaille chaque objectif retenu.

➤ Discussion

M. BARAER, de la société de chasse de Camaret, souhaite attirer l'attention du Comité de Pilotage sur le stationnement des pêcheurs de tellines sur les plages. M. LASNE de la DIREN signale que le stationnement est interdit sur les plages. Mme CORRE des Affaires Maritimes dit qu'il existe une tolérance en accord avec les mairies, par la voie d'arrêtés municipaux. Melle GUEGUEN précise que ce stationnement ne concerne qu'une petite catégorie de personnes, et que ce stationnement ne s'effectuant pas sur les hauts de plage, le problème relève davantage du conflit d'usage que de l'impact sur les habitats.

M. CHAUVIN, du Conservatoire du Littoral, signale quelques erreurs ou omissions : la loutre n'est pas mentionnée sur la carte de Kerloc'h ; concernant la pointe de Dinan, une limitation de l'utilisation aux usagers locaux serait illégale ; p44 : le bois du Kador peut rester classé au PLU comme espace boisé classé. La DDA accepte des coupes d'arbres tant que le secteur reste boisé ; en ce qui concerne les contraintes réglementaires en site classé, le Préfet et le Ministre doivent donner une autorisation et non seulement un avis.

Mme THIERRY, de Bretagne Vivante, pense qu'en ce qui concerne la végétation, les priorités doivent être clairement exprimées. La lande haute par exemple disparaît et est naturellement remplacée par des fourrés à prunelliers. On a parfois tendance à trop intervenir et à revenir

ensuite sur certaines méthodes. Par exemple, la circulation diffuse est parfois préférable aux cheminements creusés. Melle GUEGUEN admet que toute gestion des espaces naturels doit s'accompagner d'un suivi sur le terrain pour constater les effets induits et éventuellement « corriger le tir » ; les techniques de gestion doivent évoluer en permanence.

M. DELAMOTTE, de l'Association des Pêcheurs plaisanciers de Camaret, est d'accord sur le volet « Communication » concernant la pêche à pied. Par contre, il est en désaccord avec la proposition de postes de garde supplémentaires, car cela risque de créer des conflits.

M. DELAMOTTE exprime son inquiétude vis-à-vis de la ZPS de Camaret.

M. LASNE précise que la ZPS est un site différent du site n°19 "Presqu'île de Crozon" et que cette ZPS fera l'objet d'un Docob également. Tous les acteurs concernés seront associés à l'élaboration de ce Docob. Mme DONVAL, de la mairie de Camaret, aimerait que les activités actuelles soient conservées (escalade...) mais que l'arrivée de nouvelles activités (scooters des mers...) puissent être empêchées. M. LASNE assure que la préservation de l'économie locale sera prise en compte.

M. LASNE propose d'ajouter au tableau de synthèse sur les financements une colonne destinée aux priorités des différentes actions.

Il tient également à exprimer sa satisfaction du travail accompli par Melle GUEGUEN. M. DELAMOTTE fait de même.

M. LASNE informe les membres du Comité de Pilotage qu'un nouvel outil de gestion vient d'être créé. Il s'agit de la « charte Natura 2000 », qui fera l'objet d'un décret avant la fin de l'année. Un complément pourra être fait dans le Docob pour intégrer cette charte signée avec l'Etat et qui permet aux propriétaires d'être exonérés de la taxe foncière sur le patrimoine non bâti s'ils acceptent de respecter les bonnes pratiques vis-à-vis des habitats d'intérêt communautaire. Ces bonnes pratiques seront listées dans la charte.

Au sujet des financements, Melle GUEGUEN précise que les actions se feront essentiellement dans le cadre de Contrats Natura 2000 mais que d'autres types de financements pourront également être sollicités.

M. LASNE explique qu'à Guissény, où l'on a un recul de 4-5 ans, cela fonctionne bien. Le montage financier est complet (avec différentes origines). Un effort important de coordination est fait par la chargée de missions, et le travail se fait de manière collective dans une bonne ambiance.

Mme THIERRY s'inquiète du devenir de la tourbière de Goarem an Abat (site Natura 2000 du Ménez Hom), qui se referme. Y a-t-il une possibilité d'acquisition par le PNRA ? Quand le Document d'Objectifs sera-t-il réalisé ? M. GUILLON, du Parc Naturel Régional d'Armorique, répond que le PNRA s'est proposé comme opérateur du site « Ménez Hom ». Pour l'instant ce site est un peu en attente car le Parc termine le Docob du site des Monts d'Arrées. M. BODENNEC du Conseil Général explique que les terrains appartenant au CG 29 sur le Ménez Hom vont faire l'objet d'une gestion rapidement mais précise que cette tourbière n'en fait pas partie.

Dans le cadre de la canalisation du public, M. BARAER craint que le site Presqu'île de Crozon soit « aménagé » en raison de l'augmentation de la pression touristique. M. LASNE répond que le Comité de Pilotage se réunira chaque année, les actions pourront donc être rectifiées et adaptées en fonction de l'évolution des sites. M. GUILLON ajoute que plus on aménage, plus on est responsable, on peut donc penser qu'on ne se dirigera pas vers plus d'aménagement. Mme DONVAL fait remarquer que le site de Pen Hir est de plus en plus dégradé, et qu'un travail important doit être réalisé pour canaliser le cheminement et structurer le stationnement.

M. LE BLOAS note qu'à Roscanvel, où le nouvel aménagement du sentier s'est fait en recul par rapport à l'ancien tracé, le monofil a été respecté par les promeneurs et le sentier initial est à nouveau recouvert par la végétation.

➤ Validation du Document d'Objectifs

M. CORNEC propose aux membres du Comité de Pilotage de valider le DOCOB.

Le Document d'objectifs du site FR5300019 "Presqu'île de Crozon" est validé par le Comité de Pilotage.

Présentation des projets 2006

Melle GUEGUEN présente ensuite les projets d'actions pour l'année 2006 (document remis au Comité de Pilotage, joint en annexe).

➤ Clôture de la réunion

Documents en annexe :

- Diaporama de présentation des actions du document d'objectifs et de présentation des projets de mise en œuvre pour l'année 2006.
- Index des fiches actions dans le Docob (partie qui sera rajoutée au document d'objectifs pour plus de clarté).